

AVIS DE COURSE

Régate club Dériveurs
Samedi 13 avril 2024
Espace de Loisirs Lac des Varennes 72340 Marçon
Ecole de voile de Marçon
Régate de club dériveurs 5C

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021/2024*
- 1.2 - les règlements départementaux de la Coupe Sarthe et Critérium jeunes 2023-2024
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 PUBLICITE DE L'EPREUVE

- 2.1 Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe dériveurs en inter-séries : IPR, IMR, IGR
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne via [ce formulaire](#) ou sur le site du club www.cvmarcon.fr et ce avant le **mercredi 10 avril 2024**.
Une confirmation d'inscription aura lieu l'après-midi de la régates.
- 3.3 Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4 DROITS A PAYER

Pas de droit à payer

5 PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : samedi 13 avril 2024 de 12h30 à 13h30.
- 5.2 Jour de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
Samedi 13/04/24	14h30	IND

5.3

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

- 6 LIEU**
L'emplacement de la zone de courses est la totalité du Lac
- 7 INSTRUCTIONS DE COURSE**
Les instructions seront affichées le matin de la régata.
- 8 LES PARCOURS**
Les parcours seront de types triangles ou autres parcours construits adaptés au lac
- 9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 10 CLASSEMENT**
- 10.1** 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 10.2 (a)** Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b)** Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 10.3** Le système de classement est le suivant : Système de Points a minima de l'annexe A.
Le classement de chaque course sera effectué en temps réel.
- 11 COMMUNICATION RADIO**
Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre, ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 12 PRIX**
Des prix seront distribués comme suit : coupe au 1^{er}.
- 13 DECISION DE COURIR**
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter :
Le club au 06.31.26.34.32 ou par Courriel à centrenautique@cvmarcon.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION REGATE CLUB

Date : 14 avril 2024

Lieu : Lac des Varennes Marçon

Autorité organisatrice : École de Voile de Marçon

Numéro de voile

	BARREUR	EQUIPIER
NOM		
Prénom		
N° de licence		
Nom du club		
N° de club		
Date de naissance		
Téléphone portable		
Adresse mail		

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux règles de courses à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve.

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

J'autorise l'École de Voile de Marçon à utiliser sur tous supports les images ou vidéos qui pourraient être faites.

Signature du barreur :

« Lu et approuvé »

Fait à le

Signature de l'équipier :

« Lu et approuvé »

Fait à le